



Venelles, le mercredi 6 mai 2020

Objet : Réouverture des écoles de Venelles

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des mesures annoncées par le Premier Ministre en vue d'un déconfinement progressif de notre pays à partir du lundi 11 mai, en concertation avec les directrices et directeurs des écoles communales et avec les services académiques, **la municipalité a décidé d'ouvrir nos écoles aux enfants venellois à partir du mardi 12 mai.**

Bien évidemment, comme indiqué par le ministère de l'Education Nationale, il est laissé aux parents le libre choix de scolariser ou non leurs enfants sur la base du volontariat.

Pourquoi une telle décision ?

Tout d'abord, pour permettre aux parents qui le souhaitent, ou qui doivent reprendre une activité professionnelle, de scolariser leurs enfants.

Ensuite, car grâce au travail mené de concert par les directeurs d'établissements et les services municipaux, nous sommes en capacité d'accompagner la mise en place le protocole sanitaire élaboré par le ministère dont voici les principales dispositions :

- Nettoyage fréquent des locaux tout au long de la journée des sanitaires, et de toutes les surfaces de contact, et désinfection.
- Lavage fréquent des mains des enfants et des adultes
- Les règles de distanciation physique en classe seront assurées (espacement des bureaux, sens de circulation etc...)
- Enfin du gel hydroalcoolique ainsi que des lingettes désinfectantes seront mis à disposition dans tous les lieux fréquentés par les enfants, le personnel et les enseignants.

A partir du mardi 12 mai 2020, les enfants seront accueillis en alternance en fonction du choix des enseignants, selon les modalités fixées par le Ministère de l'Education Nationale.

Du 12 au 19 mai, seuls les élèves des grandes sections de maternelle, des CP et des CM2 seront accueillis ainsi que les élèves dérogatoires (les élèves dont les parents font partie des catégories éligibles) qui resteront prioritaires comme c'est le cas depuis le début de la crise sanitaire.

La journée du lundi 11 mai (pré-rentrée des enseignants) seuls les élèves dérogatoires seront accueillis.

Les élèves qui ne seront pas accueillis dans les écoles, pourront continuer à suivre un enseignement à distance dispensé par les enseignants.

Des précisions vous seront, le cas échéant, communiquées par chaque directeur d'école dans les jours qui viennent.

En raison des obligations de distanciation physique, la capacité d'accueil dans nos écoles sera limitée suivant les règles édictées par le ministère de l'Éducation Nationale à savoir :

- Pas plus de 15 élèves par classe en élémentaire (inclus les élèves prioritaires) voir moins en fonction des locaux
- Pas plus de 10 élèves par classe de grande section en maternelles (inclus les élèves prioritaires)

Le service de restauration scolaire ne pourra pas être assuré dans les conditions habituelles, mais les enfants seront pris en charge dans leurs classes par le personnel municipal pour prendre leur repas, lequel devra être fourni par les familles dans un contenant adapté (et si besoin réfrigéré type glacière) les boissons et couverts devront également être fournis et les aliments découpés si l'enfant n'est pas autonome.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'y aura pas de possibilité de mettre les aliments au réfrigérateur, ni de les réchauffer sur place, le tout afin de respecter scrupuleusement les règles d'hygiène et de sécurité alimentaires.

Enfin nous vous informons que compte tenu des besoins en personnel générés par l'application du protocole sanitaire mais aussi pour limiter le brassage des élèves, **la commune n'assurera pas de service de garderie du matin et du soir.**

Chers concitoyens cette crise est d'une ampleur inédite, dans ces conditions en fonction de l'évolution de la situation sanitaire tous ces dispositifs pourront être améliorés et/ou réadaptés.

Nous comptons vivement sur votre compréhension et le respect de ce cadre qui nous est imposé afin de préserver la santé de nos enfants et des personnels encadrants.

Cette rentrée vous l'aurez compris sera particulière, tous les acteurs sont d'ores et déjà, à pied d'œuvre pour organiser au mieux l'accueil de vos enfants, dans des conditions de sécurité optimales.



Le Maire de Venelles,



Arnaud MERCIER